



# ÉPREUVE FINALE

du 25<sup>e</sup> examen dénommé  
« Concours Un des Meilleurs Ouvriers de France »

## METIERS DE LA PISCINE

Options : Réalisation de piscine,  
Application membrane armée

Président de classe : **monsieur Daniel BONNARD**

**Groupe III**  
**Classe 20**

Rappel des conditions mentionnées dans le référentiel validé.

Le candidat effectue dans le cadre habituel de son activité professionnelle, tous les travaux du métier, en totale autonomie de la préparation à la mise en service et aux contrôles d'installation.

Il assume la responsabilité de ses actes professionnels dans le respect des règles de l'art, de la normalisation, des DTU, Accord AFNOR et des DTP.

Il garantit par sa capacité d'auto contrôle, la conformité technique des ouvrages qu'il réalise.

Il connaît et applique les règles de prévention et de sécurité. Il sait relever et/ou reporter des cotes, mettre en oeuvre tous les matériaux, matériels et équipements utilisés dans le métier. Il maîtrise parfaitement les techniques de réalisations et de mise en oeuvre.

L'épreuve finale du 25<sup>e</sup> concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » s'adresse aux candidats ayant été jugés admissibles à la suite des épreuves qualificatives.

**L'épreuve finale pourra commencer dès l'acceptation sans réserve du dossier par le Président et son jury.**

---

## RÉALISATION DE PISCINE

---

### I – QUOI ?

L'œuvre, à réaliser en autonomie, et en situation réelle est une piscine familiale ou de petite collectivité privée dont une partie **minimale** est imposée.

**Le projet doit mettre en évidence l'imagination, la créativité, l'innovation technique et économique.**

**La réalisation pourra être de type traditionnel ou industrialisé (à l'exception des coques polyester), devra être équipée d'un escalier, d'un traitement automatique de désinfection, d'une régulation de pH, d'un système de réchauffage, d'un système de nettoyage et d'un équipement de sécurité.**

**Les blocs ou groupes de filtrations intégrés ou préfabriqués ne sont pas autorisés.**

### **Le thème : la piscine intégrée dans son environnement**

#### **A. Présentation du projet à l'approbation du jury**

Le candidat adressera par courrier Recommandé avec Accusé de Réception (RAR), dès son admission à l'épreuve qualificative, le dossier de présentation du projet au COET **en 3 exemplaires, dont un sur CD ou DVD**, qui le transmettra au Président du jury de la classe.

Ce dossier comportera :

- la présentation du projet comme pour un dossier de demande d'autorisation administrative (commune, département, plan de situation, photos, etc.) ;

- la description du projet avec descriptifs, croquis, quantitatifs matériaux et matériels et une notice explicative sur l'ouvrage, justifiant l'intérêt de la réalisation et les choix retenus en accord avec le maître d'ouvrage ;
- des plans A4 sur support papier et aussi support CD ou DVD avec un ou plusieurs plan(s) et coupe(s) du bassin et du local technique avec implantation des matériels ;
- une perspective du bassin et une des matériels et tuyauteries dans le local technique.

### **Autorisations**

Le candidat doit fournir avec le dossier, les autorisations écrites du propriétaire des lieux (Maître d'ouvrage) qui a connaissance du but de la réalisation :

- qui en accepte les contraintes, les délais, et qu'aucune transformation, modification ou suppression ne pourra se faire sans l'autorisation écrite du Président du jury ;
- qui permet le libre accès de la réalisation aux membres du jury porteurs d'un ordre de mission et des médias accrédités par le Président du jury.

Le candidat doit également s'être assuré que :

- le maître d'ouvrage a obtenu les autorisations administratives ;
- la livraison des matériaux et matériels pourra s'effectuer sans difficulté.

Un candidat salarié doit fournir l'autorisation écrite de son employeur.

### **B. Suivi et proposition de décision par le jury**

Le suivi comportera trois phases :

- à réception du dossier du candidat retransmis par le COET, le Président et son jury examineront le dossier de présentation du projet détaillé et fera part de ses observations et avis au COET ;
- si un complément d'information ou de modification du projet s'avérait nécessaire (projet trop sommaire, non-respect du thème, des surfaces, des quantitatifs, etc.), un délai de remise serait défini et alloué. Après avis favorable du jury, le COET est seul habilité à confirmer l'accord pour la réalisation dans le cadre du concours ;
- un jury de suivi comportant au minimum trois personnes, dont au moins un membre du jury national, sera constitué pour suivre la réalisation en cours (calendrier à fixer en accord avec le jury) ;
- au vu du rapport du jury de suivi, du dossier remis par le candidat (voir ci-dessous) et d'une visite sur place pour un examen de l'œuvre terminée, le Président et son jury proposeront ou non l'acceptation du candidat.

### **C. Dossier de suivi**

Partant du dossier de présentation évoqué ci-dessus, le candidat décrira la réalisation dans un dossier de suivi de l'œuvre, notamment par tout document écrit, graphique, photographique et/ou CD, DVD, établi au cours de chaque phase de travaux avec commentaires.

Pour la prise des photos le candidat peut s'appuyer sur une aide extérieure.

### **II – OÙ ?**

Le candidat réalise son œuvre sur le lieu précisé dans le projet.

### **III – QUAND ?**

Entre la date d'accord par le COET et la date limite fixé par le calendrier le **15 février 2015**.

Cette durée est fixe quelle que soit la région de France où l'œuvre sera réalisée, et quelles que soient les conditions météorologiques rencontrées. Elle ne pourra en aucun cas être prolongée.

### **IV – COMMENT, AVEC QUOI ?**

41- Les matériaux et matériels sont listés dans le projet et accepté par le maître d'ouvrage. En cas de changement le candidat doit en informer le Président du jury.

### **V – NOTATION**

Le jury de suivi passera sur le chantier au minimum 2 voire 3 fois pendant la durée du concours, afin de procéder à l'évaluation. Le candidat devra être présent sur le chantier ce jour là pour pouvoir fournir les renseignements dont le jury pourrait avoir besoin.

Les épreuves seront notées selon les critères suivants :

## GRILLE D'ÉVALUATION

Tâche	Compétence	Critères	Note / 20	Coef	Total
<b>PRÉPARATION</b>	Analyser et commenter les documents	La pertinence et la cohérence de l'analyse		2	
	Établir le calendrier	Des propositions objectives		2	
	Organiser le chantier et les approvisionnements	Une organisation rationnelle et fonctionnelle		4	
	Respecter l'environnement	La prise en compte du site		2	
<b>IMPLANTER RÉCEPTIONNER</b>	Réaliser les tracés et implantations	Le respect des cotes, des niveaux et des alignements		4	
	Définir et matérialiser le niveau de référence	La matérialisation du niveau identifiable		1	
	Suivre, vérifier et réceptionner le terrassement	Vérifier les formes, les cotes, les niveaux, la conformité et le respect de l'environnement		5	
<b>RÉALISER / METTRE EN ŒUVRE LA STRUCTURE</b> <b>IMPLANTER ET FIXER LES ÉQUIPEMENTS</b>	Réaliser une structure traditionnelle ou poser une structure industrialisée	Le respect des techniques de mises en œuvre, des caractéristiques dimensionnelles		25	
	Fixer les pièces d'équipement sur la structure	La conformité des emplacements et des fixations		10	
	Poser et raccorder les tuyauteries périphériques ou en tranchée	L'étanchéité et le respect des règles de l'art et des normes en vigueur		10	
	Poser et raccorder les gaines électriques	La conformité avec la norme		5	
	Poser les margelles	La conformité avec les règles de l'art		10	
<b>INSTALLER RACCORDER</b>	Positionner et fixer le matériel et appareillage	Le choix judicieux et conforme à la fonctionnalité		15	
	Raccorder les matériels et les appareillages aux réseaux	Le respect des techniques et consignes de raccordements		25	
	Réaliser les câblages et raccordements électriques	Le respect des normes et règles de sécurité en vigueur		10	
	Vérifier l'étanchéité des raccordements, la conformité et la propreté du site	L'absence totale de fuite. La netteté et la propreté du chantier		10	
<b>RÉALISER ou VERIFIER UNE ÉTANCHEITÉ</b>	Réaliser ou vérifier un enduit de finition, la pose d'une étanchéité liner ou membrane armée	La conformité de la réalisation aux règles de l'art et normes en vigueur		14	
	Vérifier l'absence de défaut d'aspect, de surface, etc.	La propreté du site, la qualité du rendu final		6	
<b>METTRE EN SERVICE ET RÉCEPTIONNER</b>	Contrôler le bon fonctionnement et la conformité	La qualité de la procédure de contrôle et de fonctionnement		6	
	Analyser et traiter l'eau	La pertinence de l'analyse et du traitement		6	
	Donner les consignes de maintenances et d'entretien au maître d'ouvrage	La clarté des propos et la qualité des consignes		6	
	Établir le PV de réception	La signature sans réserve		2	
<b>DOSSIER</b>	Produire un dossier de suivi de la réalisation	La valeur technologique du dossier		8	
	Produire les documents graphiques (plans, détails, etc)	La qualité et la précision de l'expression graphique		4	
	Justifier les choix techniques	La pertinences des choix		4	
	Photos de la réalisation et commentaires	La présentation globale		2	
	Difficultés et solutions apportées, conclusions	La clarté de l'expression et des propos		2	

**Note finale /20 :**

## **VI – COMMUNICATION-MEDIAS**

61 - L'épreuve pourra faire l'objet d'un reportage médiatique qui sera diffusé, notamment, lors de l'exposition.

**62 - Il sera demandé au candidat, au Maître d'ouvrage et à l'employeur de signer une décharge concernant le droit à l'image (voir article 17 du règlement).**

Le candidat s'engage à informer, le COET qui en informera le jury, de chaque passage de la presse (écrite, radio, TV, etc.), ainsi que de la date de diffusion de l'article / reportage.

63 - Pendant toute la durée des épreuves, une banderole de 2,5m x 1m portant la mention « 25<sup>e</sup> concours Un des Meilleurs Ouvriers de France – Métier de la piscine » avec les logos des partenaires, devra être mise en place à l'endroit le plus approprié. Celle-ci restera en place jusqu'à la fin du 25<sup>e</sup> concours. **Cette condition doit être acceptée par le propriétaire des lieux.**

## **VII – CONVOCATION**

Le COET précisera si nécessaire dans les convocations individuelles adressées aux finalistes les modalités d'organisation particulières à cette classe.

Toute question doit être adressée à : [contact@meilleursouvriersdefrance.org](mailto:contact@meilleursouvriersdefrance.org). Le COET retransmettra, le cas échéant, au Président de classe. Les questions/réponses seront mises en ligne à la suite de ce sujet.

## **VIII – RÉSULTATS**

Aucun résultat ne sera donné immédiatement après la fin des épreuves. Le jury général se réunira pour valider les propositions du président de jury de classe. Les résultats seront communiqués individuellement selon des modalités qui seront définies ultérieurement. Une cérémonie protocolaire d'annonce des résultats pourra être organisée dans certains cas, en présence du public.

---

# APPLICATION DE MEMBRANE ARMÉE

---

## I – QUOI ?

L'œuvre à réaliser en autonomie et en situation réelle est une piscine familiale, résidentielle ou de petite collectivité privée dont une partie minimum est imposée.

**Le projet doit mettre en évidence l'imagination, la créativité, l'innovation technique et économique.**

**La réalisation pourra être de type neuf ou rénovation, le bassin devra être équipé d'un escalier de forme libre ou complexe, d'un fond de forme autre que plat ou simple pente, d'un volet automatisé immergé et/ou d'un débordement. La surface du plan d'eau devra être au minimum de 40 m<sup>2</sup>.**

## Le thème : la piscine intégrée dans son environnement

### A. Présentation du projet à l'approbation du jury

Le candidat adressera par courrier Recommandé avec Accusé de Réception (RAR), dès son admission à l'épreuve qualificative, le dossier de présentation du projet au COET **en 3 exemplaires, dont un sur CD ou DVD**, qui le transmettra au Président du jury de la classe.

Ce dossier comportera :

- la présentation du projet comme pour un dossier de demande d'autorisation administrative (commune, département, plan de situation, photos, etc.) ;
- la description du projet avec descriptifs, croquis, quantitatifs matériaux et matériels et une notice explicative sur l'ouvrage, justifiant l'intérêt de la réalisation et les choix retenus en accord avec le maître d'ouvrage ;
- des plans A4 sur support papier et aussi support CD ou DVD avec un ou plusieurs plan(s) et coupe(s) de la réalisation ;
- une perspective du bassin.

### Autorisations

Le candidat doit fournir avec le dossier, les autorisations écrites du propriétaire des lieux (Maître d'ouvrage) qui a connaissance du but de la réalisation :

- qui en accepte les contraintes, les délais, et qu'aucune transformation, modification ou suppression ne pourra se faire sans l'autorisation écrite du Président du jury ;
- qui permet le libre accès de la réalisation aux membres du jury porteurs d'un ordre de mission et des médias accrédités par le Président du jury.

Le candidat doit également s'être assuré que :

- le maître d'ouvrage a obtenu les autorisations administratives ;
- la livraison des matériaux et matériels pourra s'effectuer sans difficulté.

Un candidat salarié doit fournir l'autorisation écrite de son employeur.

### B. Suivi et proposition de décision par le jury

Le suivi comportera trois phases :

- à réception du dossier du candidat retransmis par le COET, le Président et son jury examineront le dossier de présentation du projet détaillé et fera part de ses observations et avis au COET ;
- si un complément d'information ou de modification du projet s'avérait nécessaire (projet trop sommaire, non-respect du thème, des surfaces, des quantitatifs, etc.), un délai de remise serait défini et alloué. Après avis favorable du jury, le COET est seul habilité à confirmer l'accord pour la réalisation dans le cadre du concours ;
- un jury de suivi comportant au minimum trois personnes, dont au moins un membre du jury national, sera constitué pour suivre la réalisation en cours (calendrier à fixer en accord avec le jury) ;

- au vu du rapport du jury de suivi, du dossier remis par le candidat (voir ci-dessous) et d'une visite sur place pour un examen de l'œuvre terminée, le Président et son jury proposeront ou non l'acceptation du candidat.

### **C. Dossier de suivi**

Partant du dossier de présentation évoqué ci-dessus, le candidat décrira la réalisation dans un dossier de suivi de l'œuvre, notamment par tout document écrit, graphique, photographique et/ou CD, DVD, établi au cours de chaque phase de travaux avec commentaires.

Pour la prise des photos le candidat peut s'appuyer sur une aide extérieure.

### **II – OÙ ?**

Le candidat réalise son œuvre sur le lieu précisé dans le projet.

### **III – QUAND ?**

Entre la date d'accord par le COET et la date limite fixée par le calendrier le **15 février 2015**.

Cette durée est fixe quelle que soit la région de France où l'œuvre sera réalisée, et quelles que soient les conditions météorologiques rencontrées. Elle ne pourra en aucun cas être prolongée.

### **IV – COMMENT, AVEC QUOI ?**

Les matériaux et matériels leurs choix doit impérativement être accepté par le maître d'ouvrage.

### **V – NOTATION**

Les membres du jury passeront sur le chantier de chaque candidat au minimum 2 voire 3 fois pendant la durée du concours, afin de procéder à l'évaluation. Il sera demandé au candidat d'être présent ce jour là pour pouvoir leur communiquer les renseignements dont ils auraient besoin.

Les épreuves seront notées selon les critères suivants :

### GRILLE D'ÉVALUATION

Tâche	Compétence	Critères	Note / 20	Coef	Total
<b>PRÉPARATION</b>	Analyser les documents Lister et quantifier les matériaux et matériels	La pertinence de l'analyse Des quantitatifs précis et cohérents		2	
	Etablir le calendrier	Des propositions objectives		2	
	Organiser le chantier et les approvisionnements	Une organisation rationnelle et fonctionnelle		4	
	Respecter l'environnement	La prise en compte du site		2	
<b>VÉRIFIER RÉCEPTIONNER</b>	Apprécier le support et prescrire les reprises	Des appréciations et des prescriptions pertinentes		8	
	Contrôler les dimensions et calepiner l'ouvrage	Des relevés précis cohérents et exploitables		16	
	Vérifier le drainage du sol	Des tests appropriés		2	
	Vérifier les raccordements électriques et l'étanchéité des réseaux hydrauliques	Des tests appropriés et précis		4	
<b>PRÉPARATION DU SUPPORT</b>	Apprécier et traiter les défauts d'aspects	Un traitement adapté des défauts		12	
	Assurer la perméabilité du support	Un respect du traitement de la perméabilité du support		8	
	Nettoyer le bassin et ses abords	Un nettoyage minutieux des parois des pièces et du fond		12	
	Préparer l'accrochage de la membrane et traiter le support avec un fongicide	L'accrochage respecte la Norme. Une application de fongicide compatible avec la nature du matériau		4	
	Coller les joints et poser l'éventuelle couche séparatrice	Une pose et des collages sans bavures ni chevauchements		4	
<b>RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE</b>	Prendre en compte les conditions météorologiques du site	La pertinence de prise en compte des conditions liées au site		4	
	Découper, accrocher et / ou fixer les lés	L'accrochage et la fixation et cohérente avec le support		16	
	Préparer et effectuer les assemblages	Le respect des normes et règles de l'art		25	
	Effectuer et contrôler les soudures	La pose sans pli, ni défaut d'aspect et d'étanchéité		25	
	Poser les joints et brides d'étanchéité, réaliser le joint PVC liquide	La qualité des finitions		10	
<b>MISE EN SERVICE ET RÉCEPTION</b>	Mettre en eau et effectuer la découpe des pièces	Des découpes nettes et franches		6	
	Nettoyer le chantier et gérer les déchets	La propreté du site, la qualité du rendu		6	
	Donner les consignes de maintenances et d'entretien au maître d'ouvrage	La clarté et la qualité des consignes		6	
	Établir le PV de réception	Le respect des délais et la signature sans réserve		2	
<b>DOSSIER</b>	Produire un dossier de suivi de la réalisation	La valeur technologique du dossier		8	
	Donner les références de la membrane (code, etc.)	Le contenu et la précision des références		1	
	Produire les documents graphiques (plans, détails, calepinage...)	La qualité et la précision de l'expression graphique		4	
	Justifier les choix techniques	La pertinences des choix		4	
	Photos de la réalisation et commentaires	La présentation globale		2	
	Difficultés et solutions apportées, conclusions	La clarté de l'expression et des propos		1	

**Note finale /20 :**

## VI – COMMUNICATION-MEDIAS

61 - L'épreuve pourra faire l'objet d'un reportage médiatique qui sera diffusé, notamment, lors de l'exposition.

**62 - Il sera demandé au candidat, au Maître d'ouvrage et l'employeur de signer une décharge concernant le droit à l'image (voir article 17 du règlement).**

Le candidat s'engage à informer, le COET qui en informera le jury, de chaque passage de la presse (écrite, radio, TV, etc.), ainsi que de la date de diffusion de l'article / reportage.

63 - Pendant toute la durée des épreuves, une banderole de 2,5m x 1m portant la mention « 25<sup>e</sup> concours Un des Meilleurs Ouvriers de France – Métier de la piscine » avec les logos des partenaires, devra être mise en place à l'endroit le plus approprié. Celle-ci restera en place jusqu'à la fin du 25<sup>e</sup> concours. **Cette condition doit être acceptée par le propriétaire des lieux.**

## VII – CONVOCATION

Le COET précisera si nécessaire dans les convocations individuelles adressées aux finalistes les modalités d'organisation particulières à cette classe.

Toute question doit être adressée à : [contact@meilleursouvriersdefrance.org](mailto:contact@meilleursouvriersdefrance.org). Le COET retransmettra, le cas échéant, au Président de classe. Les questions/réponses seront mises en ligne à la suite de ce sujet.

## VIII – RÉSULTATS

Aucun résultat ne sera donné immédiatement après la fin des épreuves. Le jury général se réunira pour valider les propositions du président de jury de classe. Les résultats seront communiqués individuellement selon des modalités qui seront définies ultérieurement. Une cérémonie protocolaire d'annonce des résultats pourra être organisée dans certains cas, en présence du public.